

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2 JUIN 2021**

Le 2 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE.

Présents : MM, KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Secrétaire de séance : VAN EGMOND Patricia

Pouvoirs : ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à VILLARET, TRUJILLO à RICHARD

### **Désignation de l'élue référente AFEI**

La Commune adhère à l'association des femmes élues de l'Isère (AFEI) et il convient de désigner une élue référente au sein du conseil. Mme VAN EGMOND Patricia est désignée à l'unanimité en qualité d'élue référente.

### **Cession appartement communal Combles C6**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 avril 2021 approuvant la cession d'un appartement et annexes situés immeuble les Pistes à la SCI NICOLAIS WENDLING pour un montant de 160 000 €. Le notaire nous informe que l'acquéreur souhaite faire de la location meublée (activité commerciale) et qu'il ne peut donc pas acquérir le bien via une SCI qui a un objet purement civil. Il convient donc d'approuver la vente du lot 39, les 16/33ème INDIVIS du lot numéro 202 à créer, le lot 205 à créer, le lot 207 à créer et les cent soixante-quinze /dix millièmes (175 /10000 èmes) des parties communes générales à Monsieur Laurent WENDLING etT Madame Johanne WENDLING avec faculté de substitution

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à Monsieur Laurent WENDLING et Madame Johanne WENDLING avec faculté de substitution dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de l'acte de vente correspondant

### **Convention de mise à disposition du SIEPAVEO d'un agent de la Commune d'Oz en Oisans.**

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à passer entre la Commune d'Oz et le SIEPAVEO pour la mise à disposition à 40% d'un temps plein d'un agent afin d'assurer le secrétariat du syndicat. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans.

### **Remboursement achat de matériel**

***Monsieur Pierre SOUBIELLE-FOURIE, élu concerné par ce point ne prend pas part au débat et au vote.***

Pierre SOUBIELLE-FOURIE, Conseiller Municipal en exercice, a procédé à l'achat de matériel et à son paiement pour le compte de la Commune. Les paiements pris en charge sont les suivants : 3 ordinateurs portables avec housse : 2147.45 €, 1 écran et 2 souris : 169.97 € et 1 clavier / souris : 49.99 € Les factures et justificatifs de paiement ont été présentés.

A l'unanimité des votants, il est décidé de rembourser à Monsieur SOUBIELLE-FOURIE Pierre les frais qu'il a engagés pour ces achats.

Monsieur le Maire accueille

MM LE QUANG Chrystel, GENEVOIS André, BEURRIER Albert, FABRE Gillian, VIGLINO René, LAURENCEAU Stéphane,  
membres de l'équipe municipale en exercice lors du précédent mandat,  
afin de leur faire une présentation :

- de la situation financière de la Commune consécutive aux évolutions statutaires du SIEPAVEO de 2012, que ce soit sur le poids total des emprunts ou sur les annuités correspondantes,
- du modèle économique de la SPL Oz Vaujany, qui exploite le domaine d'Oz par délégation de service public sous forme d'affermage,
- de l'état des installations de l'Alpette et de Poutran qui sont à remplacer et que la commune devrait entièrement financer suite aux évolutions statutaires du SIEPAVEO de 2012 (dépense que la commune n'est pas en mesure d'assurer)

Face à ce constat, et afin de pouvoir trouver un modèle économique viable, il indique que le Conseil municipal s'est positionné pour :

- modifier la DSP d'Oz sous la forme d'une concession pour valoriser le territoire communal et remplacer les installations de l'Alpette et Poutran
- affirmer au sein du SIEPAVEO que la commune d'Oz est légitime à décider des options, dans son propre intérêt, en s'appuyant sur son territoire, territoire qu'elle finance de manière autonome depuis les évolutions statutaires du syndicat de 2012.

Après cette présentation, il propose aux élus précédents, s'ils le souhaitent, d'apporter leur soutien aux options engagées par le Conseil Municipal actuel.

Monsieur le Maire clos la séance et remercie l'ensemble des participants.



Le Maire,  
Philippe SAGE

